

DÉCISION DG n° 2019-343

**du 9 août 2019 portant nomination du référent déontologue
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** l'article 28 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU** le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique
- VU** la décision DG n° 2019-270 du 23 mai 2019 portant nomination du déontologue de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

DÉCIDE

Article 1 : Mme HERAIL (Elisabeth), cheffe du service de déontologie de l'expertise et déontologue auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en vertu de l'article L. 1451-4 du code de la santé publique, est également désignée, au titre de l'article 28 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 susvisée, en tant que référent déontologue de cette agence jusqu'au 30 juin 2022.

Article 2 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 9 août 2019

Le Directeur général
Dominique MARTIN